

LE TEMPS MORT DE RÉGULATION COMPORTEMENTAL (TRC)



Le temps mort de Régulation Comportemental (TRC) a pour objectif de maintenir un climat sain et serein autour du match.

Le juge-accompagnateur doit être majeur, certifié par ITFE, inscrit sur FDME, présent à la table de marque

Le club organisateur fournit au juge-accompagnateur une feuille A4 avec l'inscription TRC (de préférence orange)



Le juge-accompagnateur certifié (École arbitrage - club - territorial) peut interrompre la rencontre en déposant un Temps de Régulation Comportemental (TRC)

Le juge-accompagnateur a la possibilité de déposer autant de temps de régulation comportemental que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions "moins de 18 ans" de tout niveau (départemental et territorial)



Le Temps de Régulation Comportemental (TRC) est indépendant des 3 Temps Morts d'Équipe. Il n'a pas de durée spécifique.

En cas d'insponibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera des décisions.

Contenu créé par la CTA Normandie

PROTOCOLE DU TEMPS MORT DE RÉGULATION COMPORTEMENTAL (TRC)

Voici les différentes étapes à suivre concernant le temps de régulation comportemental



1 Le juge accompagnateur demande au chronométrateur d'arrêter le temps au moment où le ballon est hors-jeu (renvoie, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement)

Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge-accompagnateur se lève pour :

2

Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui

Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RSEC) pour une intervention.

Si difficulté avec un jeune arbitre, intervenir auprès de lui

3 Une fois la situation régulée, le jeu reprend par le jet correspondant.

À la fin de la rencontre, le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME.

4